PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Préfet

BUREAU DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES
Pôle Polices administratives

Lons-le-Saunier, le 27 octobre 2026

Arrêté n° CAB-BSIPA-20261027-003

fixant la liste des personnes habilitées à former les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie

Le préfet du Jura

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le Code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du Code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de monsieur Pierre-Edouard COLLIEX, préfet du Jura ;

VU le décret du 31 juillet 2025 portant nomination de la directrice de cabinet du préfet du Jura, madame Virginie BROUET-SAUZADE ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du Code rural et de la pêche maritime, modifié par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2025 portant délégation de signature à madame Virginie BROUET-SAUZADE, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Jura et à certains agents de cette direction ;

VU l'arrêté préfectoral n° CAB-BSIPA-20260114-001 du 14 janvier 2026 fixant la liste des personnes habilitées à former les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet du Jura ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° CAB-BSIPA-20260114-001 du 14 janvier 2026 est abrogé.

Article 2 : La liste départementale des personnes habilitées à former les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie, les propriétaires ou détenteurs de chiens désignés par le maire ou le préfet, en application de l'article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime, susceptibles de présenter un danger ainsi que les propriétaires ou détenteurs de chien désignés par le maire ou le préfet, en application de l'article L.211-14-2 du Code rural et de la pêche maritime, ayant mordu une personne, figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le préfet peut diligenter un contrôle sur pièces ou sur place de la conformité des formations dispensées aux dispositions de l'article R.211-5-3 et de son arrêté d'application du 8 avril 2009. En cas de non conformité, l'habilitation peut être retirée après avoir mis l'intéressé(e) en mesure de présenter ses observations conformément à l'article R.211-5-5 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : La directrice de cabinet du préfet du Jura est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera tenue à la disposition du public à la préfecture et dans les mairies.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice de cabinet et par délégation,
Le directeur adjoint du cabinet

Faustin MISSEREY

Voies et délais de recours :
Dans les deux mois, à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- Un recours administratif sous la forme d'un recours gracieux auprès du préfet du Jura (8, rue de la Préfecture – CS60648 – 39030 Lons-le-Saunier Cedex) ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08) ;
- Un recours contentieux : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, adressé par voie postale (30 rue Charles Nodier – 25044 Besançon Cedex 3) ou par l'application « télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE DE L'ARRETE N° CAB-BSIPA-20261027-003 du 27 octobre 2026

LISTE DES FORMATEURS DE PROPRIETAIRES DE CHIENS DE CATEGORIES 1 ET 2 HABILITES DANS LE DEPARTEMENT DU JURA
(Habilitations valables 5 ans à compter de la date de délivrance)

NOM ET PRENOM	HABILITATION	DIPLOME, TITRE, QUALIFICATION	TELEPHONE	ADRESSE PROFESSIONNELLE/ LIEU DE FORMATION
Mme CAYEL Francine	39-22-001 du 21/07/2022	Educateur Canin	07 71 00 73 07	Rue des prés 70700 CHOYE et à domicile chez les particuliers
M. DUBEL Christophe	39-22-002 du 14/11/2022	Educateur Canin	06 21 61 12 57	5 – 7 rue du stade 39700 RANCHOT
Mme GUERIN Pierrine	39-23-001 du 07/02/2023	Educateur Canin	06 13 69 45 07	8 route de Bletterans 39140 ARLAY et au domicile des particuliers
Mme DA CRUZ Nathalie	39-23-002 du 25/04/2023	Educateur Canin	07 69 71 52 32	7 rue de petites bois 71500 BANTANGES et à domicile chez les particuliers
Mme SOLLIER Bérengère	39-23-003 du 28/08/2023	Educateur Canin	06 59 76 78 24	1 rue du monument 70150 BEAUMOTTE LES PIN et à domicile chez les particuliers
Mme LEDANSEUR Julie	39-23-004 du 09/11/2023	Educateur Canin	06 25 14 99 07	Rue des Acacias 39700 RANCHOT et aux domiciles des particuliers
Mme AUBLE Aline	39-25-001 du 14/03/2025	Educateur Canin	06 27 81 48 41	Mairie Rue de l'Oberlin 39290 MENOTEY
M. DECARPENTRIE Pierre-Henri	39-25-002 du 14/03/2025	Moniteur de la société centrale canine	06 80 75 44 58	CLUB CANIN LEDONIEN Rue du Castel 39570 COURLANS et 375 chemin de la Coupe de France 39140 LES REPOTS
M. DELALANDE Gérald	39-25-003 du 14/03/2025	Moniteur de la société centrale canine	06 87 58 06 37	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Rue Principale et 3 rue Montoiseau 39360 JEURRE et à domicile chez les particuliers
Mme DELALANDE Jeannine	39-25-004 du 14/03/2025	Monitrice de la société centrale canine	06 75 55 21 10	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Rue Principale et 3 rue Montoiseau 39360 JEURRE et à domicile chez les particuliers
Mme JOUX Florence	39-25-005 du 14/03/2025	Moniteur de la société centrale canine	06 88 55 54 35	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Rue du Platane 39360 JEURRE et 7 rue de Roche Vive 39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE et à domicile chez les particuliers
Mme MICHAUD Simone	39-25-006 du 14/03/2025	Monitrice de la société centrale canine	06 42 10 09 92	ASSOCIATION CANINE JURA SUD Place de la Gare 39120 PETIT-NOIR et à domicile chez les particuliers

LISTE DES FORMATEURS DE PROPRIETAIRES DE CHIENS DE CATEGORIES 1 ET 2
HABILITES DANS LE DEPARTEMENT DU JURA
(Habilitations valables 5 ans à compter de la date de délivrance)

NOM ET PRENOM	HABILITATION	DIPLOME, TITRE, QUALIFICATION	TELEPHONE	ADRESSE PROFESSIONNELLE/ LIEU DE FORMATION
M. DOS SANTOS FERREIRA Joaquim	39-25-007 du 20/03/2025	Moniteur de la société centrale canine	06 82 11 35 43	CLUB CANIN DU VAL DE BIENNE 4 chemin du Stade 39360 CHASSAL-MOLINGES
M. RIGOLLIER Christophe	39-25-008 du 07/10/2025	Educateur Canin	06 79 10 17 38	CHRIS ET COMPAGNIE 40 rue des Ecureuils 01460 BRION
Mme THENOT-RENDU Christelle	39-25-009 du 07/10/2025	Educateur Canin	06 10 82 03 96	CHRIS ET COMPAGNIE 40 rue des Ecureuils 01460 BRION
M. FERAT Laurent	39-25-010 du 07/10/2025	Educateur Canin	06 73 68 43 93	AU BONHEUR DU CHIEN 2 rue de Maizières 39210 VOITEUR
Mme JOYEUX Charlène	39-26-001 du 14/01/2026	Educateur Canin	06 79 04 96 39	279 Les Maratous 71580 SAILLENARD et à domicile chez les particuliers
M. ROYER Serge	39-26-002 du 27/10/2026	Educateur Canin	06 82 90 22 19	Rue du Lac 39120 CHAUSSIN et à domicile chez les particuliers
Mme CURIE Camille	39-26-003 du 27/10/2026	Educateur Canin	06 31 91 10 14	3 rue de l'Etang 39230 VINCENT-FROIDEVILLE
M. ROUTIER Gaëtan	39-26-004 du 27/10/2026	Educateur Canin	06 21 81 32 00	415 rue des Girards 71440 JUIF